



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

réuni le 09/10/2023

heure de début de séance : 18 heures 05

heure de fin de séance : 19 heures 15

	NOM Prénom	Qualité
Président de séance	Jean-Louis BECKER	PROVISEUR
Secrétaire de séance	Stéphane AUDEBERT	DDFPT

Nombre de membres présents : 16

Quorum : 16

Le *procès-verbal* de la séance du précédent C.A. réuni le 04/07/2023

est *approuvé* [X]

est *refusé* []

Chapitre	Nature des questions traitées	Nbre de pages	Observations éventuelles de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur
I	AFFAIRES FINANCIERES		
II			
III			
IV			
V	CONVENTIONS		
VI	STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES		
VII			
VIII			
IX			
X			
XI	QUESTIONS DIVERSES		
	TOTAL		

le 12/10/2023

Signature du Président de séance	Signature du Secrétaire de séance
Jean-Louis BECKER 	Stéphane AUDEBERT



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du
sous la présidence de : Monsieur Jean-Louis BECKER

	Présents	Absents	Excusés
REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION			
- Chef d'établissement : M. BECKER Jean-Louis	X		
- Adjoint : Mme MAANANE Céline	X		
- Gestionnaire : M. ARNAL Joël	X		
- Conseiller Principal d'Education : Mme PASCAL		X	
- D.D.F.P.T. : M. AUDEBERT Stéphane	X		
PERSONNALITES			
- de la collectivité de rattachement : M. ANDRIEU Philippe M. COSTE Alain	X	X	
- de la commune siège et éventuellement groupe de communes	X		
- qualifiées	1 – Mme BARDOU Magali 2 – Mme RIVEL Tamara M. TIBERTI Christian	X X	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS			
- au titre des personnels d'enseignement, d'éducation			
1 – M. DAYET Matthieu	X		
2 – M. SOULIE Michel	X		
3 – Mme FAUSSIE Nouria	X		
4 – M. GHAOUTI Anthony	X		
5 – Mme DAIDE Nathalie	X		
6 – M DENJEAN David	X		
7 – Mme CORRADIN Dominique	X		
- au titre des personnels A.T.O.S.S. :			
1 – M. BATIGNE Frédéric	X		
2 – M. BRIARD Jean-Marie	X		
3 – M. SQUILBIN Luc		X	
REPRESENTANTS ELUS PARENTS ET ELEVES			
-parents		X	
1 – Mme ROLLAND Sandrine			
2 – Mme POCHODAJ Valérie	X		
3 – Mme PEYRAUD Sabrina		X	
4 – Mme CANAL Isabelle		X	
5 – Mme MATHET Sophie	X		
- élèves		X	
1 – Mme HUET Rose-Gabrielle			
2 – Mme LAHMER Khadija			
3 – Mme VILLE-HERICHER Marylou		X	
4 – Mme ALAUX Camille		X	
5 – M. MARTINEZ Xavier			
MEMBRES CONSULTANTS			
Mme RUFFIE Béatrice Provisur adjointe Observatrice			



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITEE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 09/10/2023

- N° de séance : 1

Chapitre : I

Nature : AFFAIRE FINANCIERES

Discussion sur la hausse des produits alimentaires et la difficulté de maintenir un service de qualité. Hausse calculée par M. Batigne de 1.60 €/semaine par élève pour maintenir le service. La Région est interrogée sur la possibilité d'intervenir, pour l'instant ce sont les fonds de réserve du lycée qui encaissent le surcoût. Le lycée est déjà dans une démarche d'achat structuré en circuit court.

Evocation de la convention concernant le service de restauration entre le lycée Charles Cros et le lycée Jules Fil qui devrait débiter au retour des vacances de Toussaint.

Le Conseil approuve la décision budgétaire modificative (DBM) pour vote n°7 d'un montant de 138 000 € (prélèvement sur fonds de roulement pour les services ALO et SRH).

Votants	17	Pour	17	Contre		Abstention	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITEE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 09/10/2023

- N° de séance : 1

Chapitre : V

Nature : CONVENTIONS

Le Conseil approuve la convention d'application 2023-2024 dans le cadre de la convention de jumelage 2021-2024 entre le Lycée Jules Fil à Carcassonne, L'Ecole des Beaux-Arts de Carcassonne Agglo, le Centre régional d'art contemporain Occitanie à Sète et le Musée régional d'art contemporain Occitanie à Sérignan.

Votants	17	Pour	17	Contre		Abstention	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITÉE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 09/10/2023

- N° de séance : 1

Chapitre : V

Nature : **CONVENTIONS**

Convention Université de Montpellier/Lycée pour la mise à disposition du plateau technique robotique

Le Conseil approuve la convention de mise à disposition de locaux avec l'Université de Montpellier agissant pour le compte de l'IUT Montpellier – Sète pour 2023-2024.

Votants	17	Pour	17	Contre		Abstention	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITEE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 09/10/2023

- N° de séance : 1

Chapitre : VI

Nature : STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

Planning des périodes de formation en milieu professionnel et des stages

Le Conseil approuve le nouveau calendrier 2023-2024 des périodes de formation en milieu professionnel.

Votants	17	Pour	17	Contre		Abstention	
---------	----	------	----	--------	--	------------	--



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE

et

NATURE DE LA QUESTION TRAITEE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- *Séance du* : 09/10/2023

- *N° de séance* : 1

Chapitre : VI

Nature : **STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES**

Tableau des Indemnités pour mission particulière - IMP et Pacte – Document en annexe : quatre abstentions – sept contre – six pour

Explication des différentes missions concernées par les IMP.

Missions déjà présentes l'année dernière : coordination des disciplines, projet numérique, Brevet d'initiation à l'aéronautique - BIA, gestion de PIX – Formation et certification numérique, référents culturels, communication sur instagram et gestion des manuels, projets ERASMUS+.

Nouvelles missions : projet «cordée de la réussite», projet rugby.

L'indemnité pour mission particulière valorise l'engagement et l'implication des personnels.

Il y a une nouveauté cette année : le « pacte » qui rémunère le Remplacement de courte durée – RCD, les devoirs faits.

- **AVIS DU CA** : Le Conseil approuve la répartition des indemnités de missions particulières (IMP) pour 2023-2024.

Votants	17	Pour	6	Contre	7	Abstention	4
---------	----	------	---	--------	---	------------	---



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL
Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie
Boulevard Joliot-Curie
CS50076
11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITEE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 09/10/2023

- N° de séance : 1

Chapitre : VI

Nature : STRUCTURES PEDAGOGIQUES ET POSTES

Information : - plan RCD 2023-2024

Plan de remplacement de courte durée :

Travaux du conseil pédagogique du 19 septembre ; mise en place d'un plan annuel, état des ressources prévisibles : 17 professeurs volontaires pour le RCD et 25 missions proposées et retenues. Il faut prendre une part fonctionnelle RCD pour pouvoir valider la part mission du pacte.

Le principe d'auto-remplacement existe toujours en plus de la partie RCD du pacte.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LYCEE POLYVALENT JULES FIL

Lycée des métiers de la santé, du social et de l'industrie

Boulevard Joliot-Curie

CS50076

11890 Carcassonne Cedex

CHAPITRE
et
NATURE DE LA QUESTION TRAITEE

PROCES-VERBAL DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du : 09/10/2023

- N° de séance : 1

Chapitre : *XI*

Nature : *QUESTIONS DIVERSES*

**I – QUESTIONS DIVERSES DEPOSEES PAR LES REPRESENTANTS DES ENSEIGNANTS – LISTE UN.I.E.S.
POUR JULES FIL :**

Question 1 : Serait-il possible de connaître les effectifs de rentrée sur les deux structures du lycée ? et en particulier, est-ce que des ajustements ont été nécessaires par rapport aux prévisions de la DHG de février 2023 ?

Réponse : 188 étudiants dans les sections de techniciens supérieurs, 866 élèves au lycée général et technologique, 552 élèves en section d'enseignement professionnelle. Au total cela fait 1606 élèves au 7 octobre 2023. La DGH est la même qu'en février 2023.

Question 2 : Recrutement des AED : est-ce que tous les postes d'AED sont pourvus sur le lycée ?

Réponse : tous les postes sont pourvus.

Question 3 : Concernant les remplacements : un professeur qui s'auto-remplace est-il systématiquement rémunéré et comment ? (puisque par exemple, les auto-remplacements sont exclus du dispositif « pacte »).

Réponse : l'auto-remplacement est rémunéré en HSE en dehors du Pacte même si l'enseignant concerné a accepté un Pacte.

Question 4 : Concernant les sorties scolaires, serait-il possible que systématiquement les professeurs soient prévenus lorsque des élèves qu'ils doivent avoir en cours participent à une sortie et ne le découvrent pas uniquement en voyant un effectif de groupes ou de classes différent sur Pronote ?

Réponse : l'enregistrement de la sortie est fait par les proviseures adjointes. Pronote étant paramétré pour envoyer l'information aux professeurs, les porteurs de projets doivent informer les enseignants concernés par la sortie de l'effectif et des noms des élèves absents.